

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2016

Délibérations n°01 à 08

Date de convocation : 21/10/2016

Date d'affichage : 31/10/2016

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 15*

votants : 16*

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois d'octobre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 21 octobre 2016.

Conseillers présents :

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Philippe BANET, Patrick REYNOUD, Christophe DAMPENON, Emmanuel ODRION, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers absents excusés :

Mesdames Annick MOUILLET, Myriam CHARPIN-CORDUANT, Katy DIDIER-PETIT et Monsieur Daniel FRANCHI.

Conseiller représenté :

Monsieur Daniel FRANCHI a donné procuration à Madame Sandra VIENNET.

* Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT arrive à 18 H 38 et prend part aux délibérations à compter du point n°03.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 15 Septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 15 Septembre 2016.

2/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015 : SYTEVOM (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le SYTEVOM de son rapport d'activité pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la communication faite par le SYTEVOM de son rapport d'activité pour l'année 2015.

3/ RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES C.R.C. : C.A.V. (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par la C.R.C. en date du 15 Septembre 2016 de son rapport d'observations définitives sur la gestion de la C.A.V. concernant les exercices 2010 et suivants.

La loi Notre prévoit que « *Ce rapport est présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à débat.* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la communication faite par la C.R.C. de son rapport d'observations définitives sur la gestion de la C.A.V. concernant les exercices 2010 et suivants.

4/ TERRAIN COMMUNAL : CESSIION PARCELLE (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°06 en date du 15 Septembre 2016, le Conseil Municipal de Pusey avait décidé des conditions de cession de la parcelle cadastrée AO n°16.

Par courrier en date du 30 Septembre 2016, Monsieur et Madame CASTELLETTI Alain ont confirmé leur souhait d'acquisition de la parcelle cadastrée AO n°16 aux conditions fixées par la délibération du 15 Septembre 2016.

Par courrier en date du 13 Octobre 2016, Monsieur CAISEY Jacky a confirmé son souhait d'acquisition partielle de la parcelle cadastrée AO n°16 sur 2 ares (13 m x 15 m environs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle AO n°16 à Monsieur et Madame CASTELLETTI Alain et ce, conformément aux conditions fixées par la délibération n°06 du 15 Septembre 2016.

5/ AMÉNAGEMENTS FONCIERS « LE CHARDENET » : RÉTROCESSIONS ET CESSIIONS PARCELLAIRES (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans les années 1994, 1995 et 1996, Habitat 70 construisait un lotissement de 40 logements à Pusey – lieudit « Le Chardenet » – sur les parcelles cadastrées section AM n° 147 et 390.

Monsieur le Maire propose de reprendre dans le domaine public communal l'ensemble des espaces communs réalisés à l'occasion de ce projet (voirie, réseaux divers, éclairage public, espaces communs, fossés des eaux pluviales, ...).

Préalablement, Habitat 70 procédera au découpage des emprises concernées par un géomètre et prendra l'attache des services techniques de la Communauté d'Agglomération de Vesoul pour la vérification de conformité des ouvrages d'assainissement.

De plus, Habitat 70 projette la réalisation d'une opération de construction de 6 logements en 2 tranches à Pusey au lieudit « Le Chardenet ».

La 1^{ère} tranche de 3 logements, située sur un reliquat foncier en propriété Habitat 70, est actuellement en cours d'étude.

La 2^{ème} tranche de 3 logements nécessite au préalable un échange foncier entre Habitat 70 et la Commune de Pusey suivant les modalités suivantes :

- Habitat 70 cède pour l'euro symbolique à la Commune de Pusey une emprise foncière de 1.121 m² cadastrée section AM n°537. Cette parcelle est actuellement classée en zone 1AUX du PLU (zone réservée aux secteurs d'activités industrielles, commerciales et artisanales).

- La Commune de Pusey cédera la parcelle cadastrée AM n°537 au propriétaire de l'établissement industriel riverain, à savoir la société EMC2 (enseigne C4M) en échange d'une emprise foncière voisine d'environ 1.644 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section ZE n°5.

- La Commune de Pusey cédera également dans le cadre de l'échange avec la société EMC2 (enseigne C4M) une emprise foncière d'environ 156 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AE n°215 pour une régularisation d'emprise et de délimitation parcellaire de voirie.

- La Commune de Pusey vendra à Habitat 70, à un prix restant à définir, tout ou partie de l'emprise foncière d'environ 1.644 m² prélevée sur la parcelle cadastrée section ZE n° 5.

L'ensemble de ces transactions foncières permettra de :

- Régulariser les emprises de voirie et de réseaux communaux et communautaires ;
- Unifier les emprises foncières de EMC2 et de Habitat 70.

Par un vote à main levée,

Par **16** voix POUR **01** voix CONTRE **00** ABSTENTION

Voix CONTRE : Monsieur Emmanuel ODRION

Le Conseil Municipal, à la majorité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la reprise dans le domaine public communal de l'ensemble des espaces communs du lotissement édifié par Habitat 70 lieudit « Le Chardenet » à Pusey (voirie, réseaux divers, éclairage public, espaces communs, fossés des eaux pluviales, ...);

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'acquisition pour l'euro symbolique, à Habitat 70, d'une emprise foncière d'environ 1.121 m² cadastrée section AM n°537 lieudit « Le Chardenet » à Pusey ;

MISSIONNE la SARL Pierre BOFFY en qualité de géomètre pour le découpage de la parcelle AE n°215 (environ 156 m²) et de la parcelle ZE n°5 (environ 1.644 m²) sachant que les frais afférents à ces missions seront à la charge exclusive de la Commune de Pusey ;

DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter les services de la DGFIP pour établir une estimation domaniale de l'emprise foncière d'environ 1.644 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section ZE n°5 en vue de la cession à Habitat 70 ;

DECIDE de procéder à la cession par échange des emprises parcellaires de la Commune de Pusey (AE n°215 – 156 m² environ et AM n°537 – 1.121 m² environ) et celle de la société EMC2 (ZE n°05 – 1.644 m²) ;

DESIGNE la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT – sise 12 Rue Docteur Noël Courvoisier à Vesoul – comme notaires pour la rédaction des différents actes sachant que les frais afférents seront à la charge exclusive de la Commune de Pusey.

6/ EMPRUNTS COMMUNAUX : RENÉGOCIATIONS (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les conditions financières actuelles sont favorables pour mener une démarche de renégociation des emprunts préalablement souscrits.

Dans ce cadre, une renégociation a été entreprise auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté pour les 2 contrats suivants initiaux :

Objet	Maison des Assoc T1	Maison des Assoc T2
Prêteur	BPBFC	BPBFC
N° de contrat	07125137	07129294
Montant	300.000,00 €	100.000,00 €
Taux	4,04 %	4,38 %
Durée	15 ans	15 ans
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Échéance	Annuité constante	Amortissement constant
Annuité	6.691,54 €	1.666,67 € (amortissement)
Coût total	101.492,40 €	33.397,50 €

Pour ces 2 contrats, la situation actuelle est la suivante :

Objet	Maison des Assoc T1	Maison des Assoc T2
Prêteur	BPBFC	BPBFC
N° de contrat	07125137	07129294
Date prise en considération	09/02/2017	28/03/2017
Capital Restant Du	219.298,03 €	68.333,27 €
Charge d'intérêts restant	48.363,57 €	15.713,25 €

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose une renégociation de ces emprunts dans les conditions suivantes :

Objet	Maison des Assoc T1	Maison des Assoc T2
Prêteur	BPBFC	BPBFC
N° de contrat	07125137	07129294
Montant	219.298,03 €	68.333,27 €
Taux	1,50 %	1,50 %
Durée	10 ans	10,25 ans
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Échéance	Annuité constante	Amortissement constant
Annuité	5.914,16 €	1.666,67 € (amortissement)
Coût total	17.268,37 €	5.381,25 €

En résumé, La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté propose uniquement de ramener les taux des 2 contrats à 1,50 % sans modifier les autres termes du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la renégociation des emprunts comme ci-dessus décrit ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats dans le cadre de la renégociation dans les conditions ci-dessus décrites.

7/ BOIS : RÈGLEMENT D'AFFOUAGE 2016-2017 (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°09 en date du 23 Juillet 2015, le Conseil Municipal avait validé l'état d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2016.

Pour l'affouage, il convient donc d'examiner le nouveau règlement pour la campagne 2016-2017 ainsi que le prix de l'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le prix du stère d'affouage à 5,00 Euros pour la campagne 2016-2017 ;

APPROUVE le règlement d'affouage 2016-2017 ci-joint en annexe.

8/ SIED 70 : RENFORCEMENT DU RÉSEAU CONCÉDÉ D'ÉLECTRICITÉ – BRICO CASH (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de réaliser un renforcement du réseau concédé d'électricité pour la bâtiment Brico Cash (G 6333) qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L.332-8 du Code de l'Urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la Commune de Pusey adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit la création d'un réseau souterrain à basse tension spécifique à l'alimentation du nouveau bâtiment long d'environ 100 mètres.

Aux conditions de janvier 2015, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 11.000 Euros.

Monsieur le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 55 % du montant total des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté ;

DEMANDE que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par la SNC Cardinal en application des dispositions de l'article L.332-8 du Code de l'Urbanisme.

9/ QUESTIONS DIVERSES :

Un tour de table est fait :

- **Intervention de Monsieur René REGAUDIE :**
 - Pour faire suite aux différents articles et questionnements, Monsieur le Maire tient à rappeler que la Salle Polyvalente de Pusey est ouverte à tous les partis politiques. Les réunions de soutien au candidat SARKOZY se sont faites dans ce cadre.
 - Monsieur REGAUDIE, en qualité de Maire de Pusey, ne soutient et parraine personne.
 - Concernant son état de santé, Monsieur le Maire précise qu'il se porte bien malgré quelques examens médicaux.
 - La cérémonie de la « Sainte Geneviève » se déroulera à Pusey le 08 Novembre 2016 à partir de 16 heures 30 à l'Église de Pusey et à la Maison des Associations.
 - SYTEVOM : Une enquête publique va se dérouler du 21 Novembre 2016 au 21 Décembre 2016 concernant l'agrandissement de la déchetterie.
 - Marianne du civisme : La Commune de Pusey s'est vu décerner 2 distinctions (1^{er} prix) concernant les dernières élections cantonales et régionales.
 - La vente du bois sur pied aura lieu le 07 Novembre 2016 à Noidans les Vesoul.
 - Projet de méthanisation sur Pusey : Le projet sera présenté par « Méthanisation Val de Saône » aux membres du Conseil Municipal de Pusey lors d'une prochaine séance plénière du Conseil Municipal.
 - Madame FRADE remercie le Conseil Municipal pour son séjour en yourte.

- **Intervention de Monsieur Christophe DAMPENON :**
 - Monsieur DAMPENON s'étonne des tas de terre entreposés à l'entrée de la zone Oasis. Monsieur le Maire a décidé de faire ces aménagements avec l'accord du Département de la Haute-Saône pour limiter le stationnement des poids lourds. L'entretien de ces 2 merlons de terre se fera d'une part par la CAV et d'autre part par l'État.
 - Monsieur le Maire en profite pour informer les membres du Conseil Municipal sur le fait que les services de la Gendarmerie ont verbalisé les poids lourds stationnés devant la micro-crèche.

- **Intervention de Monsieur Philippe BANET :**
 - Monsieur BANET met en avant le problème de sécurité au droit du lotissement en l'Echelotte et de la rue « Jules Rimet ».
 - Il est convenu qu'il faudra revoir le sens de circulation dans les 3 lotissements impactés.
 - Comité des fêtes : Tout se passe bien avec un dialogue ouvert et constructif.
 - Marche de Noël : Monsieur BANET demande une mobilisation des élus communaux. Concernant les exposants, tout se présente pour le mieux. Monsieur BANET rappelle la nécessité d'aller chercher les vitrines réfrigérées à Hericourt.

- **Intervention de Monsieur Pierre CLERC :**
 - Lotissement Mont Chanois : La totalité des travaux sera terminée début de la 2^{ème} quinzaine de novembre 2016.
 - L'écoulement des eaux pluviales se fait au pied du lotissement dans un réseau qui se jette dans un fossé. Il a été décidé de curer le fossé pour permettre le meilleur écoulement possible. Le fossé est considéré comme ruisseau par l'ONEMA qui diligente une enquête sur l'infraction constatée (curage du « ruisseau » sans autorisation).
 - Rue des Fougères / Rue du Moulin : Il reste le réseau télécom à déposer.
 - Travaux Ecole : Les gabions sont posés ainsi que les bornes amovibles.

- **Intervention de Monsieur Patrice MANTION :**
 - Chasse : Sur Pusey.fr les dates de battues sont indiquées. Néanmoins, le Président de l'association de Chasse et Monsieur le Maire doivent se revoir concernant certaines dates à modifier.

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :
- Le Conseil d'École s'est déroulé le 18 Octobre 2016 :
Pour la prochaine rentrée, la situation est tendue car le solde entre les départs et les arrivés est négatif. Le seuil de fermeture de classe est fixé à 212 élèves.
Le PPMS a été présenté et validé concernant la modification en termes de sécurisations (coût : 17.000 € HT).
Le périscolaire fonctionne bien avec une fréquentation satisfaisante.
Le Marché de Noël des Écoles se déroulera le 15 Décembre 2016.
- Service civique : Monsieur Florian CLERGET assure entre-autre la sécurité devant l'École et est muni d'un carnet de verbalisation.
- Ampoules LED : Leur distribution se fera avec celle des colis de Noël et pour les personnes ne bénéficiant de colis de Noël, la distribution se fera par Madame VIENNET accompagnée de Monsieur CLERGET.
- Les membres de la Commission « Affaires Scolaires, Sociales et Manifestations » souhaitent faire une fresque murale dans l'abribus pour Noël par les enfants de l'école et/ou du périscolaire. Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT se porte volontaire pour apporter son soutien.

- Intervention de Madame Gaëlle DE JESUS :
- Téléthon 2016 : Pusey Actisport organisera un gala (danse, théâtre, ...) le dernier week-end de novembre.
Pusey Actisport a été sollicitée pour collecter des pots de cancoillotte pour réaliser une reproduction de la Motte.

- Intervention de Monsieur Emmanuel ODRION :
- Monsieur ODRION tient à remercier Monsieur Florian CLERGET pour son aide à la Médiathèque communale en matière d'informatique. Par contre l'imprimante présente des signes de dysfonctionnement.

- Intervention de Monsieur Patrick REYNOUD :
- Monsieur REYNOUD signale quelques problèmes au niveau des arbres qui restent dans certaines coupes.

- Intervention de Madame Béatrice PAOLIN :
- Madame PAOLIN demande si la Commune de Pusey a eu un retour sur les enregistreurs installés chez elle par RTE (ligne haute-tension).
Pour l'instant, la Commune de Pusey n'a pas été destinataire de ces données, mais elles seront communiquées dès réception.
- Madame PAOLIN demande la possibilité d'offrir l'année prochaine la « Carte Avantages Jeunes » aux Puséens.
Un accord de principe est donné.

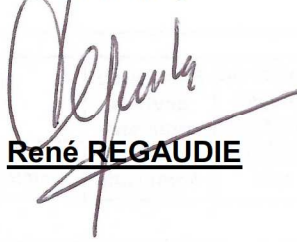
- Intervention de Madame Marie-Andrée GALLECIER :
- Madame GALLECIER informe l'Assemblée sur le fait que la sono l'Église fonctionne à nouveau de façon satisfaisante (problème de câble de micro remplacé).
- Madame GALLECIER demande de voir pour la réfection des peintures de l'Église.

- Intervention de Monsieur Gaston VUILLEMOT :
- « Colis de Noël 2016 » : 51 couples et 65 personnes seules (dont 2 personnes en maison de retraites) sont concernés par la distribution contre 44 couples et 69 personnes seules en 2015.
Madame VIENNET en profite pour informer l'Assemblée que les enfants du périscolaire confectionneront les cartes de Noël qui seront distribuées avec les colis.
La distribution se déroulera les 16 et 17 Décembre 2016
- Fleurissement 2016 : la Commune de Pusey a été récompensée au niveau départemental.

- Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN :
 - Les travaux d'électricité et relatifs au plafond de l'épicerie sont terminés.
- Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :
 - Les membres de Commission Communale « Bulletin d'Info » sont invités à se réunir le Mercredi 02 novembre 2016 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 37

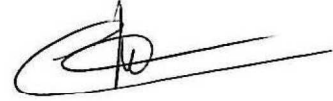
Le Maire,



René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,



Marie-Christine MOINOT